



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 10 juillet 2023 le « *Règlement numéro 278-23 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-9 et à revoir certaines dispositions réglementaires* » ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 1^{er} septembre 2023.

Mélanie Bourgeois
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 1er septembre 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 1er septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim